

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20220404-N0404202212-DE

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°12
Projet RSA
accompagnement
individuel

L'An Deux Mille Vingt Deux.

Le 4 avril 2022 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants 14 dont 3 procurations -

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAAZZI Omar - BELHADRI Youssef –
VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles .

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale -
FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI
Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël

Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.

Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre du renouvellement de l'action concernant l'accompagnement individuel des allocataires du RSA, un nouvel appel à projet intitulé « de l'insertion à l'emploi » a été lancé par le Département du Nord pour la période de septembre 2022 à décembre 2025.

Après un temps partagé de réflexion et de concertation, nous proposons de nous positionner sur l'action intitulée « Parcours intégré sans plateau pluridisciplinaire ». L'objectif de l'action est de permettre aux allocataires du RSA d'acquérir une plus grande autonomie et de résoudre leurs difficultés sociales. La subvention proposée par le Département s'élève à 250 euros par allocataires du RSA suivis en file active soit 25 000 euros à l'année pour 100 places financées.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur Le Président à approuver l'action « Parcours intégré sans plateau pluridisciplinaire » dans le cadre de l'appel à projet « de l'insertion à l'emploi » **2022-2025**.

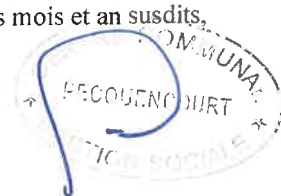
**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix**

AUTORISE : Monsieur le Président à approuver l'action comme mentionné ci-dessus.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.